

CHARTRE DU CHORISTE

Chers amis choristes, vous avez souhaité faire partie de La Cantarelle et donc participer aux activités de notre association : répétitions, concerts ou prestations diverses. Notre association se veut être conviviale et conjuguer pleinement l'exigeante précision de la musique et du chant avec le plaisir de chanter ensemble tant en répétitions qu'en concerts

La Cantarelle est composée d'une direction artistique, de choristes, éventuellement de solistes, et de musiciens.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des informations qui suivent et d'observer les recommandations précisées afin de tendre vers l'objectif commun : le plaisir de chanter ensemble et d'exprimer en public des œuvres de qualité d'un répertoire ouvert.

Si toutes les activités de la chorale sont importantes deux d'entre elles sont une priorité : le concert de printemps et le concert de Noël.

DIRECTION ARTISTIQUE.

Le directeur artistique est le chef de chœur ; il est membre de droit du conseil d'administration et peut le cas échéant y assumer une autre fonction. Il est aidé pour sa mission d'un assistant musicien et d'une commission chants. Il est peut être aidé également d'un assistant(e) metteur en scène ou en mouvement ainsi que d'une personne plus particulièrement chargée du matériel son/éclairage.

Le chef de chœur est chargé de préparer et d'animer les répétitions en vue des concerts ou prestations. Il choisit les chants à apprendre parmi ceux proposés par la commission chants et définit le programme des concerts. Les chants choisis par le chef de chœur ne souffrent pas de discussions et sont chantés par tous. Le concert de printemps devra comporter, sinon la totalité, tout au moins une très large partie de chants nouveaux. Les chants repris ne devront pas avoir été présentés au plus tôt dans les 2 années précédentes.

Le concert de Noël, ne serait-ce que par son titre, comprendra inévitablement des chants repris les années précédentes. Chaque fois que possible, la chorale l'assurera seule ; ceci permettra de le proposer en 2 parties, l'une à thèmes et l'autre avec nos chants de Noël traditionnels.

Le chef de chœur prend contact, chaque fois qu'il le peut, avec d'autres ensembles musicaux en vue d'un concert de printemps en commun.

Dans le cadre de son action, il bénéficie de l'aide d'un assistant musicien, membre de droit du conseil d'administration et peut y assurer une autre fonction. L'assistant se doit de travailler en

très étroite collaboration avec le chef de chœur, de lui apporter toute son expérience musicale et de lui soumettre également toutes les initiatives ou idées qui amélioreront les prestations de la chorale.

La commission chants. Désignée en assemblée générale, elle est composée de choristes volontaires. Elle est convoquée par le chef de chœur (au printemps) pour proposer et établir la liste des chants nouveaux à apprendre pour la saison suivante. Le chef de chœur réunit également cette commission chaque fois qu'il le souhaite notamment avant un concert pour en arrêter le programme.

Chaque choriste peut exprimer son souhait d'apprendre tel ou tel chant. Il devra fournir la partition au chef de chœur ou à un membre de la commission et, s'il est validé, ce chant ne sera appris que pour la saison suivante.

Répétitions.

Elles se déroulent dans la salle des associations que la mairie met gracieusement à notre disposition. Utilisée par d'autres associations, cette salle devra toujours être libérée dans le plus grand état de propreté.

Elles ont lieu tous les mercredis de septembre à juin y compris lors des vacances scolaires. Pour la bonne marche de la chorale et pour trouver sa propre place dans son pupitre, il convient que les choristes s'attachent à ne pas manquer de répétitions. Quelle que soit la compétence de chacun, seule l'assiduité permet de progresser et de garantir des prestations de qualité.

Il est possible, afin d'être totalement prêt pour un concert que des répétitions supplémentaires soient fixées. Il faut leur accorder le même intérêt qu'aux répétitions du mercredi.

Horaires.

Les répétitions se déroulent de 20 à 22 heures. Il est souhaitable d'arriver un peu en avance pour notamment la mise en place des sièges et permettre des échanges conviviaux qui n'ont pas place pendant la répétition.

Placement.

Il est important, et surtout pour les choristes mitoyens à un autre pupitre, d'occuper toujours la même place en répétition comme en concert.

Le matériel.

Outre le cahier-répertoire fourni par la chorale, un crayon et des surligneurs sont nécessaires.

NOTA : le cahier-répertoire et les tenues ou accessoires éventuels seront impérativement rendus au départ du choriste.

Travail personnel.

Le principe est que les chants s'apprennent ensemble à la répétition. Mais, pour la plus grande partie des choristes, ces chants sont adressés à chacun via internet sous la version «chantée dans son pupitre». Ainsi, il est possible à chacun, autant que ses activités le lui permettent, de s'entraîner individuellement afin de pouvoir ainsi consacrer le plus de temps possible à le chanter ensemble.

LES CONCERTS.

Ils sont l'aboutissement de nos répétitions et nous devons au public une présentation et une interprétation impeccables.

Le calendrier des concerts est très généralement fixé longtemps à l'avance. Cela permet à chaque choriste d'organiser son emploi du temps. Chacun doit se faire un devoir d'y être présent. Ce devoir est implicite dans le fait de s'inscrire à l'association.

Il est possible que la chorale participe à des événements familiaux touchant une ou un choriste. Chacun doit, ne serait ce qu'au seul titre de la convivialité, d'y participer.

Partie intégrante de l'activité socio-culturelle de la commune, nous devons répondre favorablement à ses sollicitations (fêtes des mères, commémorations...).

La chorale peut être invitée par des maisons de personnes âgées, de convalescence... Le plus souvent proposées en semaine, il est dans ce cas tout à fait concevable que tous des choristes ne puissent participer à ces prestations.

La tenue.

La présentation en concert doit être irréprochable. Pantalon ou jupe noirs (leggings à éviter), chemises ou chemisiers blancs avec nœuds papillons et foulards pour une représentation d'ensemble respectueuse du public. Les prestations à caractère plus chaleureux ou festif se feront sans foulard ni nœuds papillons, voire en tenue décontractée pour la fête de la musique.

Répétition d'avant concert.

Il est important de respecter l'heure de convocation au concert. Cet horaire prévoit une répétition pour l'entrée en scène, une répétition des chants pour prendre en compte l'espace et souvent une répétition des chants communs.

L'entrée en scène.

C'est le début du concert. Il est important que cette entrée soit correctement exécutée. Les choristes se rangent en colonnes (2 ou 4 selon les lieux), dans l'ordre de placement sur scène, cahier tenu côté public.

Aide aux tâches matérielles.

Tous les choristes sont concernés. La chorale a besoin de tous soit pour la mise en place de l'estrade, des lumières (et leur transport) soit pour l'organisation des réceptions qui suivent les concerts soit pour la distribution des programmes, l'accueil du public et précédemment le collage des affiches qui doit être fait le plus largement possible.

Recrutement.

Par ailleurs, nous nous devons d'assurer la pérennité de notre association, c'est pourquoi il est nécessaire de la faire connaître et grandir. Si vous avez dans votre entourage des connaissances susceptibles de nous rejoindre, invitez les à contacter le chef de chœur ou tout membre du CA.

Les relations entre choristes ou avec le chef de chœur et/ou son assistant, quelles qu'elles soient, doivent être empreintes de la plus grande courtoisie. Tout manquement à cette règle ainsi qu'un manque patent d'assiduité sera étudié par le conseil d'administration qui pourra, le cas échéant, prononcer l'exclusion de ce ou cette choriste. La réintégration d'un choriste exclu ou parti volontairement sera également soumise à ce conseil.

TITRE HONORIFIQUE.

Un membre de l'association ayant assumé durant cinq ans ou plus la présidence de la chorale peut être nommé président d'honneur après avis du conseil d'administration à la majorité des voix.

Convivialité, plaisir de chanter ensemble et qualité des prestations sont les maîtres mots de cette charte. Chaque choriste doit se sentir très à l'aise dans la chorale, y venir avec plaisir et l'envie d'apprendre. Les membres du conseil d'administration consacrent bénévolement du temps pour organiser nos activités afin qu'elles soient réalisées sérieusement et dans la plus grande sérénité. Ils sont en permanence à votre écoute, n'hésitez pas à les solliciter.